



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rodez, le 20 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE COVID19 / Opération Spéciale Tranquillité Commerce en Aveyron

Afin de ralentir la propagation du COVID-19, de nombreux commerçants et chefs d'entreprise sont dans l'obligation de fermer leur établissement et ce, jusqu'au 15 avril 2020.

Dans ce contexte, à compter du 19 mars et jusqu'à la fin de la mesure de fermeture, **la police et la gendarmerie nationales veillent sur les établissements fermés qui sollicitent une surveillance renforcée de leur part.**

### ▼ Qui est concerné ?

- Votre commerce est fermé et vous êtes confiné chez vous
- Vous ne résidez pas à proximité de votre commerce
- Votre commerce est isolé
- Vous avez une inquiétude particulière liée à la nature de votre activité

### ▼ Que devez-vous faire ?

Selon que votre commerce est situé en zone police ou gendarmerie, si vous souhaitez que des passages sur votre boutique fermée soient effectués par les forces de l'ordre, vous devez vous signaler en précisant l'enseigne, l'adresse précise, en communiquant votre identité et votre numéro de téléphone portable :

- soit à la gendarmerie nationale à l'adresse :  
**corg.ggd12@gendarmerie.defense.gouv.fr**

- soit à la police nationale, à l'adresse  
**ddsp12-referent-accueil@interieur.gouv.fr**

### ▼ Quelques conseils en votre absence :

- N'oubliez pas de fermer correctement les accès à votre magasin (portes, grilles, fenêtres et volets...). Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures.
- Ne laissez pas trop longtemps le courrier dans la boîte aux lettres du magasin
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de sommes d'argent ou produits de valeur dans votre commerce.

▼ **Si vous êtes alertés par un déclenchement d'alarme dans votre commerce, ou si vous êtes prévenus par un proche résident de votre commerce, d'une situation anormale (bruit suspect, huisseries ou grilles dégradées), composez le 17.**

**Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et de distanciation sociale !**

*Contact presse : Direction des services du cabinet : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle*

*Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12